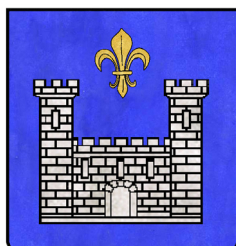


COMMUNE DE GREOLIERES

Département des Alpes-Maritimes - 06



PLAN LOCAL D'URBANISME

5a

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Délibération du Conseil Municipal :	5.06.2012
Arrêté le :	27.06.2019
Enquête publique :	
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour

Liste des emplacements réservés pour équipements et voirie

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques [...] »

Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics

N°	LOCALISATION - DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Ferrage de Sainte-Anne / Route de Sainte-Anne - Aire de stationnement	Commune	~ 960 m ²
2	Basses Gréolières / Rue de la Barricade - Aire de stationnement	Commune	~ 422 m ²
3	Saint-Pons - Aire de stationnement	Commune	~ 131 m ²